

La netiquette est l'ensemble des règles de bonne conduite à observer lors d'interactions sur les médias sociaux.

La netiquette de la Municipalité de Deschambault-Grondines encadre la gestion du site web et des réseaux sociaux, de même que les comportements attendus des internautes qui commentent la page ou qui posent des questions.

Dans le but d'assurer une communication constante et transparente avec la population, la municipalité se doit d'être présente sur Internet via son site web, ses médias sociaux ou toutes autres plateformes. Afin de conserver l'harmonie sur celles-ci et de permettre des échanges constructifs, des règles de conduite ont été établies. Celles-ci doivent être respectées en tout temps.

Votre participation contribue à enrichir la démocratie municipale ainsi qu'à améliorer notre offre de service. Nous vous demandons toutefois de le faire en faisant preuve de courtoisie, tant envers vos concitoyens qu'envers les employés municipaux et les élus. Les commentaires autorisés sont ceux qui respectent les droits d'auteur, la vie privée et la protection des renseignements personnels, ainsi que les opinions fondées sur des faits vérifiés.

Pour enregistrer une requête, une plainte ou un commentaire pouvant nécessiter un suivi, nous vous demandons de communiquer directement avec la municipalité, soit par téléphone en composant le 418 286-4511 ou par courriel à info@deschambault-grondines.com.

Nous nous réservons le droit de masquer, de supprimer et de signaler les commentaires non conformes à ces règles et de bannir leurs auteurs sans préavis.

Voici quelques exemples de ce qui ne sera pas tolérés :

- Les attaques et les insultes personnelles;
- Les propos sexistes, racistes et âgistes;
- Les commentaires inappropriés et récurrents sans lien avec le sujet d'une publication;
- Les propos grossiers, injurieux, violents ou susceptibles d'être perçus comme étant agressifs;
- Les commentaires ne respectant pas les propriétés intellectuelles;
- Les commentaires écrits en majuscules ou qui abusent d'emojis pouvant être interprétés comme des cris de colère;
- Les insinuations qui portent atteinte à la réputation d'une personne;
- La sollicitation publicitaire ou promotionnelle.